

EUROMÉTROPOLE DE METZ



2023
BUDGET
SUPPLÉMENTAIRE
RAPPORT BUDGÉTAIRE

CONSEIL MÉTROPOLITAIN
DU 3 JUILLET 2023



Principaux sigles et abréviations

AC	Attribution de Compensation
ACI	Attribution de Compensation d'Investissement
BP	Budget Primitif
BTV	Budget Total Voté
CA	Compte Administratif
CFE	Cotisation Foncière des Entreprises
CLECT	Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées
CVAE	Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DRF	Dépenses Réelles de Fonctionnement
DRI	Dépenses Réelles d'Investissement
DSC	Dotation de Solidarité Communautaire
DSIL	Dotation de Soutien à l'Investissement Local
DSP	Délégation de Service Public
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FCTVA	Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée
IPCH	Indice des Prix à la Consommation Harmonisée
ORT	Opération de Revitalisation du Territoire
PAVE	Points d'Apports Volontaires Enterrés
PLF	Projet de Loi de Finances
PLUI	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
PPI	Plan Pluriannuel d'Investissement
RAR	Restes à Réaliser
RRF	Recettes Réelles de Fonctionnement
RRI	Recettes Réelles d'Investissement
TCCFE	Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité
TF	Taxes Foncières
THRP	Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
VM	Versement Mobilité

Sommaire

Le présent rapport détaille les grandes masses et les équilibres du Budget supplémentaire 2023 (I), précise les priorités qui ont présidé à sa construction (II) et présente de manière synthétique les ajustements sur l'ensemble des 4 Budgets Annexes (Transports Publics, Archéologie Préventive, Zones en Régie, Déchetteries).

Principaux sigles et abréviations	1
Sommaire	2
1. Les grandes masses et les équilibres du budget supplémentaire 2023	3
1.1. L'évolution des recettes de fonctionnement	4
1.2. L'évolution des dépenses de fonctionnement	6
1.3. L'évolution des dépenses d'investissement.....	8
1.4. L'évolution des recettes d'investissement.....	10
2. Un budget supplémentaire ambitieux au service du territoire métropolitain	11
3. Les Budgets Annexes	14
3.1. Le Budget Annexe Transport	14
3.2. Le budget Annexe Archéologie Préventive.....	15
3.3. Le Budget Annexe Zones en Régie	16
3.4. Le budget Annexe Déchèteries	17

1. Les grandes masses et les équilibres du budget supplémentaire 2023

Le budget supplémentaire est une décision modificative du budget primitif, qui a pour objet premier la reprise du résultat de l'année antérieure, constaté lors du compte administratif, ainsi que l'intégration des restes à réaliser. Comme toute décision modificative, il permet également d'ajuster les prévisions réalisées lors du budget primitif.

Au total, le présent budget supplémentaire s'élève à 52,3 M€.

Du côté des dépenses de fonctionnement, l'ajustement des prévisions réelles s'élève à +2,619 M€. Pour les dépenses d'investissement, les crédits réels intègrent 10,672 M€ de restes à réaliser et 16,769 M€ d'ajustements (dont 7,729 M€ de déficit d'investissement reporté) et des écritures d'ordre à hauteur de 1,306 M€.

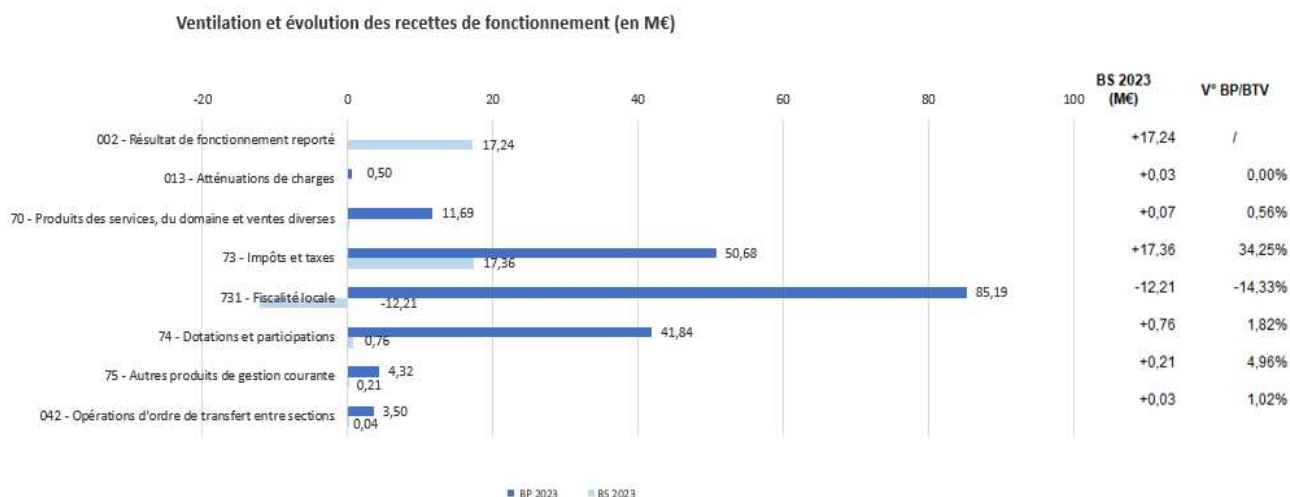
Concernant les recettes de fonctionnement, l'ajustement des prévisions réelles s'élève à +23,45 M€ (dont 17,243 M€ d'excédent de fonctionnement reporté, budget annexe Eau Potable compris) auxquels s'ajoutent 36 k€ d'écritures d'ordre. Du côté des investissements, les crédits réels intègrent 2,047 M€ de restes à réaliser et 19,48 M€ d'ajustements (dont 16,382 M€ d'affectation aux réserves du résultat 2022), auxquels s'ajoutent des écritures d'ordre pour 1,271 k€.

FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses réelles 2 619 871,81 €	Recettes réelles 6 206 168,00 €
Autofinancement 20 865 337,21 €	Excédent n-1 17 243 416,11 €
Dépenses d'ordre 0,00 €	Recettes d'ordre 35 624,91 €
Total 23 485 209,02 €	Total 23 485 209,02 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Travaux, mobiliers, matériels 9 529 643,24 €	Subventions, dotations, cessions, divers 3 102 351,20 €
Dette (remboursement du capital)+caution -490 000,00 €	Diminution emprunt d'équilibre+caution -14 919 191,23 €
Mouvements d'ordre 1 306 438,01 €	Autofinancement 20 865 337,21 €
Déficit n-1 (001) 7 729 599,54 €	Mouvements d'ordre 1 270 813,10 €
Reste à réaliser 2022 10 672 909,77 €	Affectation du résultat (1068) 16 382 623,20 €
Total 28 748 590,56 €	Total 28 748 590,56 €

1.1. L'évolution des recettes de fonctionnement

Les ajustements de recettes de fonctionnement inscrites au BS 2023 s'élèvent à + 23,485 M€, soit +11,88 %. Hors intégration du résultat reporté de 2022 (17,24 M€), l'évolution des recettes de fonctionnement est de + 3,16 %.

Des ajustements à la hausse sont prévus concernant essentiellement la fiscalité locale et les impôts et taxes (+ 5,146 M€), les produits de gestion courante (+214 k€), les dotations et participations (+ 760 k€) et les produits des services (+ 65 k€).



Le résultat reporté

Le résultat reporté issu de la clôture de l'exercice 2022 s'élève à 17,243 M€. Il comprend à la fois le résultat du budget principal de l'Eurométropole (+16,994 M€), et le résultat du budget annexe Eau potable (+249,57 k€) du fait de la dissolution de ce dernier au 31 décembre 2022.

La fiscalité locale

recette	BP 2023	ajustement BS	total
Taxes foncières et d'habitation	30 970	1 500	32 470
TASCOM	3 462	330	3 792
IFER	1 500	150	1 650
TEOM	31 000	910	31 910
FNGIR	6 915	-14	6 901
TVA compensation CVAE	15 100	2 270	17 370
DGF	24 300	120	24 420
Compensations sur exonérations fiscales	4 250	520	4 770
TOTAL	117 497	5 786	123 283

Le produit de la fiscalité locale est ajusté à la baisse de -12,210 M€ soit - 14,33 %.

Cette diminution globale résulte de l'effet croisé d'une forte diminution liée à un changement d'imputation comptable, ainsi qu'à plusieurs augmentations en parallèle.

En effet, du fait de la suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises et de son remplacement par une fraction de TVA nationale, la recette correspondante est désormais comptabilisée au sein du chapitre impôts et taxes en lieu et place du chapitre fiscalité locale (-15,1 M€).

Par ailleurs les autres recettes fiscales sont en augmentation.

La notification du montant de Cotisation Foncière des Entreprises s'élève à + 1,5 M€ par rapport à la prévision du BP. Cette augmentation s'explique par le passage à l'imposition sur 50 % des bases des établissements créés l'année précédente¹. Cet effet est particulièrement important en 2023 avec Amazon.

Concernant la TASCOM et l'IFER, il avait été retenu lors de l'élaboration du budget primitif une hypothèse basée sur la moyenne d'évolution des dernières années. La progression est finalement plus importante et le produit peut être réévalué de + 300 k€ pour la TASCOM et + 150 k€ pour l'IFER.

Les bases des taxes foncières et d'habitation (sur les résidences secondaires et les logements vacants) et de la TEOM ont été réévaluées de + 7,1 % par rapport à 2022, en raison de leur indexation à l'inflation. Lors de l'élaboration du BP, une hypothèse d'inflation à 3,5 % avait été retenue du fait de l'hypothèse d'un plafonnement potentiel de l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé (IPCH) qui était évoqué en projet de loi de finances pour 2023. La notification s'élève à + 1,5 M€ pour la TF et les TH et + 910 k€ pour la TEOM par rapport au BP23.

Les impôts et taxes

Le produit des impôts et taxes est ajusté à la hausse de + 17,356 M€, soit + 34,25 %.

Cette augmentation est essentiellement due au changement d'imputation comptable vu précédemment concernant la substitution de la CVAE par une fraction de TVA nationale (p.m. 15,1 M€ avaient été prévus).

De plus, le montant prévu pour la fraction de TVA venu en compensation de l'ancienne CVAE augmente également fortement et s'élève à 17,369 M€, soit + 2,269 k€ par rapport au BP. 16,353 M€ correspondent à la moyenne des années 2020 à 2023 et 1,015 M€ est attribué au titre du fonds pour l'attractivité économique. Une hausse similaire est constatée dans de nombreuses collectivités au niveau national.

Néanmoins, sans la suppression de la CVAE, nous aurions dû percevoir en 2023 un produit de 18,856 M€ du fait de la reprise économique et de la montée en puissance d'Amazon, la suppression de la CVAE décidée par le gouvernement entraîne donc une perte de 1,486 M€ pour l'Eurométropole de Metz par rapport au produit qu'elle aurait perçu en l'absence de réforme.

Les dotations et participations

Les produits des dotations et participations sont ajustés à la hausse à hauteur de + 760 k€ soit + 1,82 %. Concernant les dotations versées par l'Etat, la notification reçue en avril indique une progression de la dotations d'intercommunalité de + 82 k€ par rapport à 2022, soit une hausse de + 1,38 %. Cela s'explique par la hausse de la population métropolitaine. La dotations de compensation poursuit en revanche sa diminution (-104 k€) du fait de l'écêtement appliqué par l'Etat pour financer le coût des hausses de population et maintenir constante l'enveloppe de la DGF.

Les compensations fiscales sont en augmentation de + 520 k€ par rapport à la prévision du BP. Elles s'expliquent d'une part par une forte augmentation des compensations de cotisations foncières des entreprises (+ 478 k€), et dans une moindre mesure par la hausse des compensations de taxes foncières (+ 45 k€).

Concernant les subventions et participations reçues, les éléments ci-après sont à noter :

- L'UEM participe, en tant que mécène, au financement de l'installation d'un nouveau lustre à l'Opéra-Théâtre à hauteur de 80 k€ ;
- Le budget supplémentaire intègre une recette de l'Etat de 9 k€ suite à la prolongation du Plan pauvreté et de 8 k€ suite au nouveau marché du Contrat de Ville.

¹ Une entreprise est exonérée de CFE l'année de sa création (uniquement jusqu'au 31 décembre de l'année en cours). Ensuite, sa base d'imposition est réduite de moitié l'année suivante.

Les produits des services, du domaine, les ventes diverses, et les autres produits de gestion courante

Les produits des services, du domaine et les ventes diverses sont ajustés à la hausse de + 65 k€, soit + 0,56 %. Cela correspond aux recettes du parking de l'Amphithéâtre qui poursuivent leur hausse avec l'ouverture du complexe cinématographique dans cette zone, et au réajustement de la refacturation des budgets annexes.

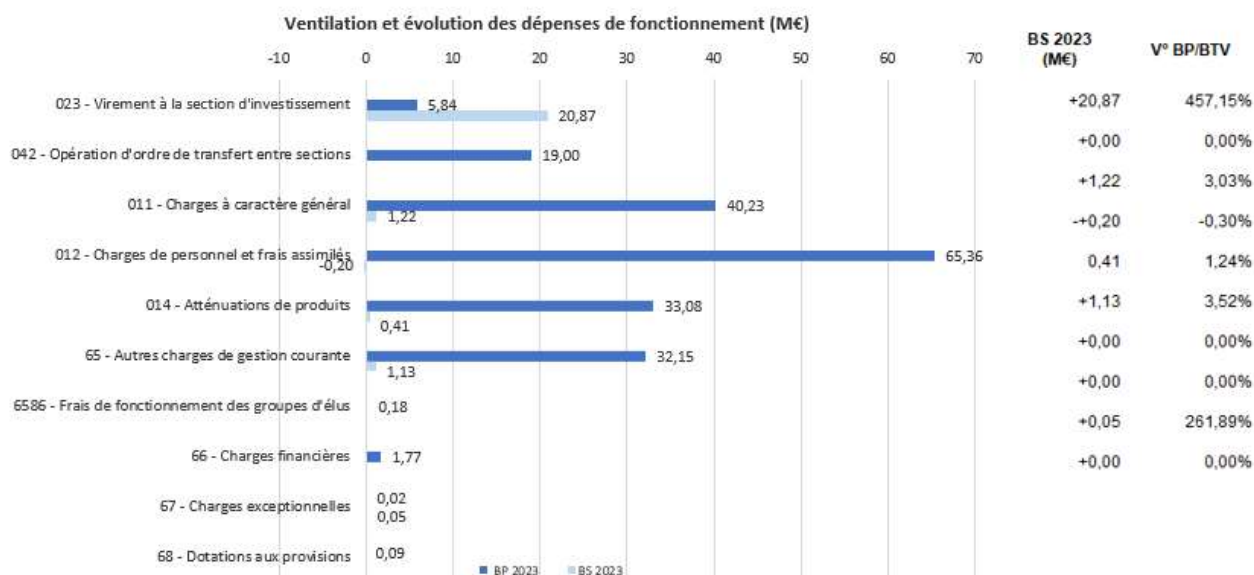
Les autres produits de gestion courante augmentent de + 214 k€ soit + 4,96 %, dont 152 k€ liés à la perception d'une assurance vie suite à un legs, et à l'augmentation de la redevance de fonctionnement pour la distribution publique de gaz naturel dans le cadre de l'actualisation de l'avenant du contrat de concession qui nous lie à GRDF.

Les autres recettes de fonctionnement

Les autres recettes de fonctionnement concernent la reprise partielle de la provision pour risques et charges constituée au titre du risque d'impayés (+ 22 k€) et un ajustement au réel des subventions transférables (+ 29 k€).

1.2. L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les ajustement des dépenses de fonctionnement inscrits au BS 2023 s'élèvent à + 23,485 M€, soit + 11,88 %. Au-delà de la hausse du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement (+ 20,865 M€), les principaux ajustements se situent au niveau des charges à caractère général (+1,219 M€) et des autres charges de gestion courante (+1,130 M€).



Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont ajustées à la hausse de + 1,219 M€, soit + 3,03 %. Les explications sont multiples.

Dans le cadre de la compétence mobilité, sont prévues d'une part des études complémentaires avec ATMO pour mesurer la qualité de l'air au centre-ville avec la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (172 k€), et d'autre part des études de logistique urbaine afin de poursuivre la réflexion d'optimisation de l'approvisionnement du Centre-Ville de Metz. Ensuite, 120 k€ sont proposés en inscription pour la mise en place d'un entretien préventif des bornes d'accès, notamment dans le quartier des Allemands.

D'autres dépenses sont également budgétées pour l'Opéra Théâtre afin d'investir dans certains décors nécessaires aux représentations à venir (Titanic, festival d'Avignon) et des ajustements de crédits font apparaître une hausse pour donner suite à la modification comptable de la prise en charge des frais de mission des artistes (du chapitre 012 au chapitre 011).

Le montant versé au budget annexe au titre de la participation de l'Eurométropole de Metz à la gestion des déchèteries est revu à la hausse (+ 55 k€) en raison de l'augmentation de la population prise en compte au 1^{er} janvier 2023. Est également prévue, concernant la compétence déchets, la location de deux véhicules hayon pour la collecte des cartons dans l'attente de l'acquisition d'un véhicule.

Des prestations informatiques supplémentaires sont inscrites à hauteur de + 87 k€ pour permettre la sécurisation du système d'information dans le cadre du déploiement du CSU, et la mise à jour du logiciel antivirus et des logiciels de sécurité et d'équilibrage de charge.

Enfin, 90 k€ sont inscrits pour la prise en charge de formations supplémentaires à destination des agents (notamment des formations individuelles ainsi que des formations au transport de marchandises) ; une étude sur les risques psychosociaux est envisagée (40 k€).

Les autres charges de gestion courante (dont les subventions versées)

Les autres charges de gestion courante sont ajustées à hauteur de + 1,130 M€, soit + 3,52 %. Il s'agit pour l'essentiel (+ 494 k€) de crédits supplémentaires pour ajuster la contribution de la Métropole au SDIS, qui s'élève désormais à 9,2 M€ en 2023, et des ajustements de subventions versées pour la Prévention Spécialisée (+ 410 k€), l'Etat ne prenant finalement pas en charge l'impact de l'augmentation de la rémunération des éducateurs spécialisés intervenue dans le cadre du SEGUR de la santé. Du fait de la prolongation du dispositif du Plan pauvreté au second semestre 2023, 114 k€ sont ajoutés au budget supplémentaire.

Enfin il est prévu le reversement à la Régie de Metz Métropole et du SERM du résultat de fonctionnement du budget annexe Eau potable (267 k€), à la suite de sa dissolution au 31 décembre 2022. La subvention versée au budget annexe archéo est ajustée quant à elle à hauteur de – 100 k€ (cf. paragraphe 3.3).

Les charges de personnel

Les charges de personnel diminuent de - 0,196 M€, soit - 0,3 %. La principale variation provient de la modification du chapitre comptable de prise en charge des frais de mission des artistes de l'Opéra-Théâtre (-180 k€).

Quelques créations de poste sont prévues pour renforcer certains secteurs. Deux chargés de mission sont envisagés à la direction du cycle de l'eau et de l'énergie afin de suivre et d'animer le plan zones humides et le schéma des eaux pluviales, postes créés en contrat de projet qui sont financés à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau. Parallèlement, afin de faire face au surcroît d'activité, il est également prévu de renforcer le pôle foncier, le pôle application du droit des sols et le service juridique. Enfin, un poste d'ingénieur chef de projet Mettis C sera créé. En raison des délais nécessaires au recrutement des agents concernés, ces créations pèseront pour moins de 130 k€ en 2023 et pourront

ainsi être absorbées par la masse salariale prévue au BP 2023.

Les autres dépenses de fonctionnement

Les autres dépenses de fonctionnement ajustées sont, en atténuation de produit, le reversement du trop-perçu de la fraction de TVA 2022 (- 382 k€). En effet la fraction de TVA attribuée en 2022 par l'Etat en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales a tenu compte d'une prévision d'augmentation de la TVA de + 9,6 % en 2022. Or les recettes de TVA ont finalement progressé moins fortement, ce qui génère ce reversement en 2023.

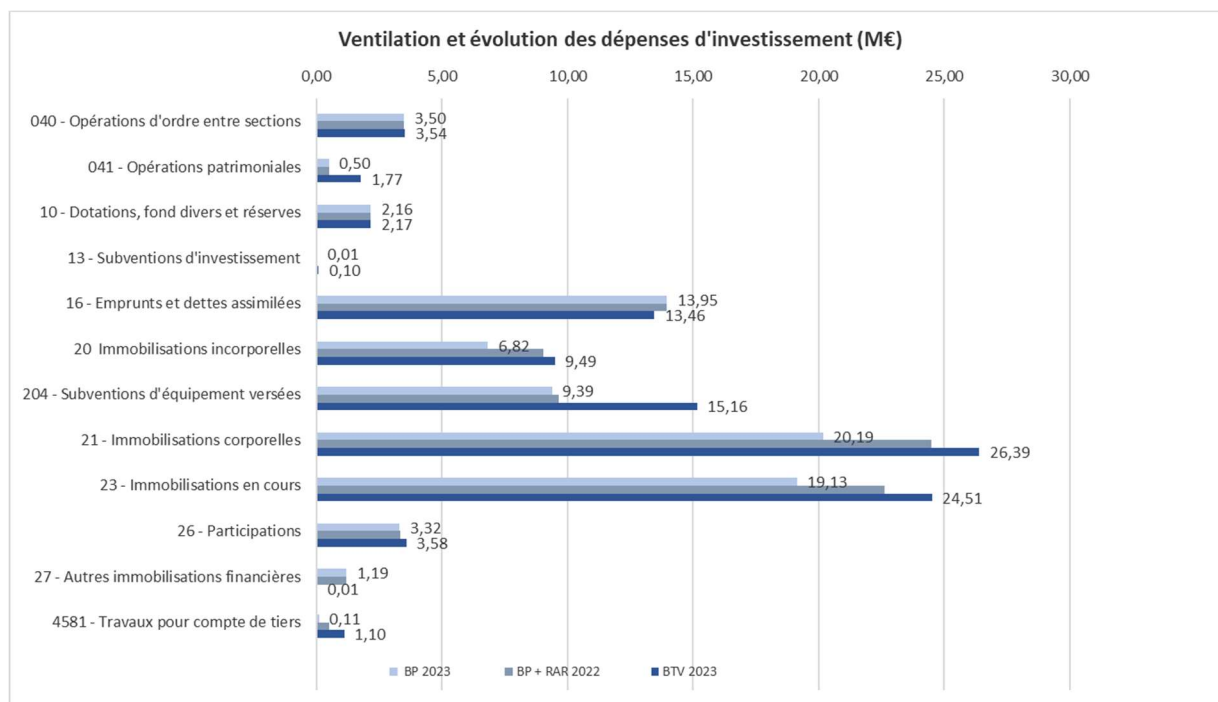
Enfin, les annulations de titres sur exercices antérieurs augmentent de + 50 k€.

Le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est en conséquence augmenté de 20,865 M€.

1.3. L'évolution des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement intègrent tout d'abord les restes à réaliser de l'exercice 2022, qui se situent à un niveau similaire aux années précédentes (10,673 M€). Le reste, soit 10,346 M€ concerne d'une part des annulations d'opérations ou des réductions de crédits et d'autre part, l'inscription de crédits nouveaux afin d'ajuster certaines enveloppes prévues au BP, ou encore d'inscrire au budget des opérations nouvelles.

Le graphique ci-dessous en présente la ventilation en grandes catégories de dépenses et leur évolution entre le budget primitif et le budget total voté après prise en compte du budget supplémentaire :



Les dépenses d'équipement

Certaines dépenses d'équipement font l'objet d'une annulation de crédits. La principale opération concernée est le décalage du projet relatif aux canalisations de Chambières suite aux désaccords entre opérateurs. Les crédits sont annulés tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 600 k€.

Les crédits de certains chantiers de conteneurisation, comme à Gravelotte, Cuvry ou Bellecroix doivent être reportés, les travaux ne pouvant être menés en 2023 (- 530 k€). En outre, 450 k€ avaient été inscrits pour l'acquisition d'une benne électrique au BP 2023. Le marché passé s'étant révélé infructueux, il a été relancé, mais les crédits de paiement ne pourront être consommés en 2023.

En matière de voirie, d'aménagement et de travaux de mise en sécurité des routes métropolitaines, un ajustement à la baisse est prévu à hauteur de 700 k€, notamment pour prendre en compte la création d'une Autorisation de Programme pour les travaux de la rue Serpenoise qui permet certes d'engager l'intégralité de l'opération mais de n'inscrire au budget que les crédits qui devraient être dépensés sur l'exercice.

D'autres crédits concernent des besoins complémentaires pour des projets déjà inscrits au budget ou pour des dépenses nouvelles. Parmi les dépenses les plus importantes en valeur, on peut noter tout d'abord des travaux de voirie de rattrapage et de remise en état des grands axes structurants (+ 1,1 M€), la montée en puissance du plan vélo (+ 1,27 M€) et notamment la requalification du terre-plein central de l'avenue Foch. Sont également proposés des crédits supplémentaires pour la poursuite des travaux du musée (+ 1 M€) ou pour permettre l'avancée des études de la future piscine métropolitaine.

Le remboursement de la dette

Le remboursement du capital de la dette est ajusté de - 490 k€, soit - 5,41 % du fait du remboursement de l'emprunt obligataire intervenu fin 2022.

Les subventions d'équipement versées

Les subventions d'équipement versées sont ajustées à la hausse de + 5,523 M€. Cela correspond essentiellement aux subventions versées aux bailleurs pour la construction et la réhabilitation de logements sociaux (+ 600 k€) et des aides à la pierre (+ 2,5 M€) pour lesquelles les inscriptions budgétaires s'équilibrent en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, la participation financière de l'Eurométropole aux travaux et à l'équipement du futur Centre de Supervision Urbain Métropolitain est également ré-évaluée de + 1,1 M€, pour être portée à 2,47 M€.

Les autres dépenses d'investissement

Grâce au résultat reporté à fin 2022, le budget annexe Zone en Régie s'équilibre sans avoir recours à l'avance du budget principal prévue au BP 2023 à hauteur de 1,185 k€ (cf ci-dessous *Budget Annexe Zones en Régie*).

Certaines participations prises par l'Eurométropole sont réajustées pour maintenir les équilibres entre les partenaires. En effet, la participation à la foncière de revitalisation commerciale progresse en conséquence de + 200 k€, et celle au capital de la Fondation ID+ Lorraine, développée par le CHRU de Nancy et l'Université de Lorraine et dont l'objectif est le développement de l'excellence scientifique en Lorraine, de + 50 k€.

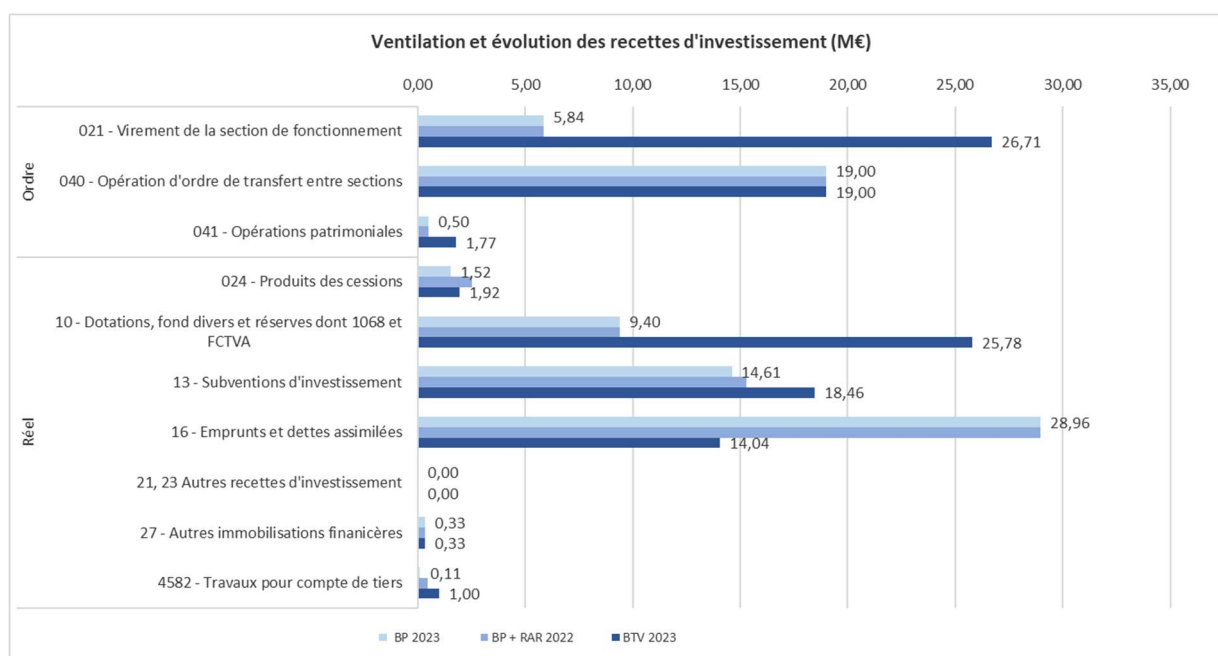
Suite à l'intégration de Lorry-Mardigny, il convient de reprendre le résultat d'investissement de son budget annexe eau potable (titre de recette) et de le reverser à la Régie de l'Eau de Metz Métropole

(mandat de dépense) à hauteur de 9 k€ au chapitre 10 « dotations et réserves ».

Par ailleurs, plusieurs nouvelles opérations de maîtrises d'ouvrage déléguées sont budgétées (+ 582 k€) pour des travaux de voirie à Lorry-lès-Metz et à Fey.

1.4. L'évolution des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement intègrent tout d'abord les restes à réaliser de l'exercice 2022 (2,047 M€). Les crédits nouveaux s'élèvent quant à eux à 19,51 M€, comprenant toutefois la couverture du besoin de financement reporté (16,355 M€) du budget principal et du budget annexe Eau potable dissous. 26,77 k€ sont également ajoutés sur le compte d'affectation du résultat, afin de prendre en compte l'intégration du résultat positif d'investissement du budget annexe Eau potable de Lorry-Mardigny, et le reversement par la Régie et le SERM du déficit d'investissement du budget annexe Eau potable de l'Eurométropole. Les autres ajustements concernent les subventions (+ 3,159 M€), les cessions (- 600 k€), les opérations pour compte de tiers (+ 554 k€) et les opérations patrimoniales (+1,271 M€).



Les cessions de patrimoine

Le produit des cessions est ajusté de - 600 k€ afin de tenir compte du report du projet relatif aux canalisations de Chambières.

Les subventions

Les crédits nouveaux pour les subventions perçues sont ajustés à la hausse de + 3,159 M€, soit + 20,65 % par rapport aux crédits déjà ouverts (BP 2023 + restes à réaliser de 2022). Ces crédits complémentaires sont notamment composés de 2,5 M€ de subventions de l'Etat pour le financement des aides à la pierre du parc public et privé. Le même montant est également prévu en dépense.

L'UEM versera 315 k€ à titre de compensation pour la remise en état des espaces de l'avenue Foch et 346 k€ sont attendus de la DSIL pour la rénovation de l'Opéra Théâtre.

L'emprunt

Compte tenu de l'ensemble des ajustements présentés ci-avant, l'emprunt d'équilibre est diminué de 14,92 M€ par rapport au montant prévu lors du vote du budget primitif. Cet ajustement à la baisse est directement lié à la reprise au présent budget supplémentaire de l'excédent de clôture 2022, et en particulier au dynamisme des recettes fiscales de l'Eurométropole. Ce sont en effet 7 M€ de recettes supplémentaires constatées en 2022 par rapport au BP 2022, et 5,8 M€ de recettes fiscales supplémentaires en 2023, recettes dont la dynamique n'avait pas pu être anticipée à ce niveau dans le contexte économique actuel. De plus, cette diminution du montant de l'emprunt d'équilibre 2023 s'inscrit en cohérence avec l'objectif d'améliorer le niveau de réalisation des dépenses d'investissement du budget qui doivent être mieux ajustées à la réalité des projets, lesquels sont pour beaucoup en phase de démarrage opérationnel sur l'année 2023.

Les autres recettes d'investissement

Comme en dépenses, plusieurs nouvelles opérations de maîtrises d'ouvrages déléguées en matière de voirie sont budgétées (+ 542 k€) pour des travaux à Lorry-lès-Metz et à Fey.

Enfin il est prévu 1,079 M€ tant en recette qu'en dépense d'ordre (chap. 041 Opérations patrimoniales) afin d'une part de régulariser l'intégration des réseaux de télécommunications de 13 communes dans l'inventaire de l'Eurométropole puis de les céder à l'opérateur retenu, et d'autre part de permettre les écritures d'intégration des frais d'étude et de travaux sur les comptes définitifs.

2. Un budget supplémentaire ambitieux au service du territoire métropolitain

Si le dynamisme des recettes fiscales, notamment celles liées à la TVA, se confirme en 2023, il n'en reste pas moins que cette ressource est étroitement liée à la conjoncture économique nationale et internationale, indépendante des actions de la métropole. Les perspectives économiques pour les prochains exercices pourraient être moins favorables, or ce sont ces prochains exercices budgétaires qui verront la mise en œuvre de la plupart des projets du mandat avec un risque inflationniste réel.

Cette préoccupation, couplée avec l'objectif d'améliorer les taux d'exécution en limitant les inscriptions budgétaires dont la consommation n'est pas garantie sur cet exercice, conduit à prévoir dans ce budget supplémentaire la réduction du recours à l'emprunt initialement prévu.

- En matière de cohésion sociale et territoriale, une accélération du plan de rattrapage des voiries et de remise en état des grands axes structurants est prévue. 1,1 M€ sont anticipés afin de réaliser en 2023 des opérations complémentaires d'enrobés sur l'ensemble du territoire métropolitain. 210 k€ sont ainsi budgétés pour la remise en état de la RD 643 entre les communes de Saint-Privat-la-Montagne et de Sainte-Marie-aux-Chênes, 80 k€ pour le giratoire de l'échangeur de l'A31 ou encore 60 k€ pour la reprise des accotements entre Lorry-lès-Metz et Amanvillers qui permettra de sécuriser les arrêts de bus. 355 k€ doivent également permettre la réalisation de travaux de signalisation et d'équipements. Une enveloppe de 379 k€ sera dédiée à la réalisation d'opérations sur la Ville de Metz, à savoir la passerelle Hegly ou encore le confortement du mur en retour du Pont Saint-Georges.

En matière d'aménagement et de travaux de mise en sécurité des routes métropolitaines, un ajustement à la baisse est prévu à hauteur de 700 k€, notamment pour prendre en compte le montant réel des travaux qui sera mandaté pour la requalification de la rue Serpenoise en 2023. Une autorisation de programme est en outre créée pour suivre cette opération qui s'étalera jusqu'en 2024.

Les dépenses concernant la maîtrise d'œuvre pour la construction de la piscine d'intérêt métropolitain sont réajustées à 1,460 M€ soit + 575 k€ au vu de l'avancée du projet.

La politique de cohésion sociale voit ses moyens consolidés. Le plan pauvreté, prolongé sur le second semestre 2023, mobilisera 114 k€ supplémentaires, principalement sous forme de subventions aux associations. La participation de l'Etat s'élèvera quant à elle à + 9 k€. Par ailleurs, en matière de prévention spécialisée, le Ségur de la Santé se traduit par des revalorisations des conditions salariales de certains salariés du domaine social et médico-social, qui ont un impact sur les associations mettant en œuvre cette compétence. Il est proposé d'ajuster les subventions en conséquence (+ 385 k€).

La politique du logement, priorité de l'Eurométropole, consacrera 600 k€ supplémentaires pour le versement de subventions aux bailleurs pour la réhabilitation de logements sociaux, ainsi qu'au versement d'aides à l'accession à la propriété pour les particuliers. Les aides à la pierre, délégation transférée de l'Etat en 2021, mobiliseront + 2,5 M€ en dépenses et en recettes dont + 2 M€ au titre du parc privé et + 500 k€ au titre du parc public.

Par ailleurs, afin d'assurer la sécurisation de ses habitants, la Métropole va poursuivre son investissement pour la mise en œuvre d'un Centre de Supervision Urbain, qui fonctionnera sous forme de service commun aux communes. Afin de permettre la prise en charge des travaux d'aménagement du bâtiment et des acquisitions des équipements et de matériels actifs, il est proposé l'inscription de crédits à hauteur de 1,4 M€ et de 72 k€ pour la prestation d'un AMO dans le cadre de la construction du futur réseau privé métropolitain.

Enfin, en fonctionnement, la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) est réévaluée suite à la hausse des contributions décidée par ce dernier pour 2023 (+ 494 k€) notifiée en février.

- En matière de transition écologique et énergétique, les moyens alloués sont à nouveau renforcés et notamment pour le développement du plan vélo : + 1,27 M€ sont ajoutés en complément des 1,2 M€ prévus au BP 2023. Ils seront consacrés à la requalification du terre-plein central de l'Avenue Foch (+ 825 k€), l'aménagement de nouvelles pistes cyclables boulevard Paixhans (+ 325 k€) ou encore en complément pour la rue Laurent-Charles Maréchal (+ 70 k€).

240 k€ sont fléchés pour la rénovation de nos réseaux d'éclairage public dans les ZAE afin d'améliorer notre efficacité énergétique (rond-point de la Solidarité, rue Paul Langevin, Route de Jouy ...).

En fonctionnement, des études seront opérées pour mesurer la qualité de l'air au centre-ville dans le cadre de la mise en place d'une Zone à Faibles Emissions (172 k€) et afin de poursuivre la réflexion d'optimisation de l'approvisionnement du Centre-Ville de Metz.

Concernant la compétence gestion des déchets, face à l'impossibilité d'installer des PAVE dans certains secteurs du centre-ville de Metz, il est prévu d'acquérir des locaux à déchets. Une enveloppe de 200 k€ pourra être mobilisée dès que des opportunités d'acquisition se présenteront. 100 k€ sont en outre budgétés pour permettre la destruction d'une maison dans le cadre de l'installation de nouveau PAVE sur ce secteur.

Le déploiement de certains chantiers de conteneurisation est repoussé, notamment à Bellecroix à la demande du bailleur et en raison du retard pris dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain (- 160 k€). Les crédits prévus pour l'étude de déploiement de PAVE dans les secteurs d'habitat dense sont diminués de moitié, l'étude de faisabilité étant toujours en cours. Néanmoins, le secteur des hauts de Vallières sera traité avec la pose de 38 cuves.

Lors du vote du BP 2023, 450 k€ avaient été inscrits pour l'acquisition d'une benne électrique. Le marché d'acquisition ayant été déclaré infructueux, les crédits de paiement seront réinscrits à 2024. Il est en revanche prévu la remise en état de véhicules et d'acquisition de bennes 20 m³ et de godets.

L'entrée en vigueur du dispositif de gratuité de mise à disposition des composteurs depuis le 1^{er} janvier 2023 a entraîné une hausse des demandes, multipliées par 3,5 environ. Le besoin 2023 à couvrir est évalué à 1 700 composteurs/lombricomposteurs et nécessite une hausse des crédits de 45 k€. L'acquisition de nouveaux bacs de collecte est également prévue à hauteur de 90 k€.

Par ailleurs, le projet de préservation des étangs de Saint-Rémy mobilisera 150 k€ de crédits

supplémentaires afin de recruter un maître d'œuvre et lancer les études de préfiguration.

- Le développement économique et l'attractivité mobilisent de nouveaux crédits proposés au budget supplémentaire. En effet, en fonctionnement, 35 k€ de crédits complémentaires sont prévus afin de solliciter Inspire Metz pour l'accompagnement de la manifestation du « Printemps du Commerce » qui a lieu le 19 juin 2023. Ce rendez-vous annuel du commerce permet de rassembler tous les acteurs du commerce, de la restauration, de l'hôtellerie et de l'accueil de l'Eurométropole pour s'informer, échanger et débattre de sujets liés à l'actualité commerçante de notre territoire.

S'agissant du musée de la Cour d'Or, les travaux relatifs au pavillon de la biodiversité, à la restauration des thermes et à l'aile François de Curel nécessitent d'anticiper les crédits de paiement de l'opération à hauteur de + 1 M€ en 2023. Si une re-ventilation de crédits est prévue entre les 2 AP, le coût global des opérations reste identique.

140 k€ seront mobilisés pour améliorer l'acoustique du foyer Ambroise Thomas à l'Opéra-Théâtre, et effectuer des travaux de conformité électrique. Pour l'ESAL, 283 k€ sont prévus pour le remplacement d'une partie des fenêtres et de l'éclairage en LED et 104 k€ pour l'acquisition d'équipements pédagogiques. Le remplacement de luminaires et l'aménagement du restaurant du Centre Pompidou-Metz sont budgétés à +245 k€ en anticipation de crédits de paiement de l'autorisation de programme.

Afin de maintenir l'équilibre entre les partenaires institutionnels, l'Eurométropole de Metz augmentera sa participation à la foncière de revitalisation commerciale à hauteur de 200 k€ et au capital de la Fondation ID+ de 50 k€.

Un partenariat relatif au « projet école handicap » est lancé entre le Conservatoire Gabriel Pierné et l'Education Nationale afin de participer à l'ouverture d'une classe dédiée aux enfants atteints d'un trouble du spectre autistique au sein de l'école Jean Moulin située à la Patrotte qui mobilisera 18 k€ de crédits.

- Concernant le pilotage et les ressources, de nouveaux véhicules pourront être acquis et livrés plus rapidement grâce à la passation d'un système d'acquisition pour l'achat de véhicules et de matériels d'occasion en groupement de commande. 260 k€ sont ainsi prévus en crédits de paiement supplémentaires au BS.

214 k€ sont inscrits pour divers aménagements de bureaux au sein de la Maison de la Métropole et le déploiement de l'équipement en visioconférence de la salle Austrasie.

Font également l'objet d'ajustements les dépenses en matière de systèmes d'information (+ 290 k€) afin d'améliorer la sécurisation du SI de la Métropole, les SI Finances et RH ou encore le nouvel intranet. Corrélativement, la subvention versée par la Ville de Metz est augmentée de + 113 k€.

Enfin, afin de poursuivre la mise en œuvre du PLUi et notamment de faire face aux frais relatifs à la future enquête publique, sont anticipés 230 k€ de crédits de paiement supplémentaires en 2023.

3. Les Budgets Annexes

3.1. Le Budget Annexe Transport

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	1 036 981,00 €
012 Charges de personnel	- €
65 Autres charges de gestion courante	28 100,00 €
66 Charges financières	299 253,00 €
042 Opérations d'ordre	1 514 000,00 €
Virement à la section d'investissement	7 047 864,09 €
Total dépenses de fonctionnement	9 926 198,09 €

RECETTES	
70 Produit des services du domaine	- €
73 et 731 Impôts et fiscalité	- €
74 Dotations et participations	- €
75 Autres produits de gestion courante	1 500,00 €
77 Produits exceptionnels	819 097,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	9 105 601,09 €
Total recettes de fonctionnement	9 926 198,09 €

INVESTISSEMENT

20 Immobilisations incorporelles	1 000,00 €
21 Immobilisations corporelles	1 240 000,00 €
Restes à réaliser 2022	383 747,67 €
Déficit d'investissement reporté	2 443 267,55 €
Total	4 068 015,22 €

Virement de la section de fonctionnement	7 047 864,09 €
Affectation du résultat	2 827 015,22 €
16 Réduction du recours à l'emprunt	-7 320 864,09 €
Restes à réaliser 2022	0,00 €
040 Opérations d'ordre	1 514 000,00 €
Total	4 068 015,22 €

Le budget supplémentaire du Budget Annexe Transports Publics intègre tout d'abord les restes à réaliser qui s'élèvent à 384 k€ en dépenses, soit un montant très inférieur à 2022, qui intégrait 5 M€ de remboursement de l'avance de l'Etat souscrite début 2021 pour faire face aux baisses de recettes liées à la crise sanitaire. Les crédits reportés en 2022 concernent majoritairement des travaux d'accessibilité, des travaux sur voie Mettis et d'aménagement pour la navette fluviale. Aucun reste à réaliser n'est constaté en recettes.

Le BS intègre en outre un résultat de fonctionnement de + 9,106 M€, et un résultat d'investissement de - 2,443 M€. L'affectation du résultat s'élève quant à elle à + 2,827 M€.

Les ajustements de mi-exercice concernent principalement la rémunération du délégataire. En dépense, il est ainsi proposé d'abonder la prévision budgétaire à hauteur de 800 k€. Si le budget dédié à la navette fluviale s'avère moins élevé (- 300 k€), il convient de prendre en compte les améliorations de l'offre : navettes du collègue Philippe de Vigneulles (+ 200 k€), renfort de l'offre Mettis à compter du mois de septembre 2023 (+ 50 k€) ou encore le doublement de la navette Amazon (+ 50 k€).

Par ailleurs, 250 k€ sont ajoutés pour permettre la location de 10 véhicules afin de permettre l'évolution de l'offre durant les travaux pour la 3^e ligne.

Enfin, en dépenses de fonctionnement, 299 k€ sont prévus pour faire face à l'augmentation des taux d'intérêts d'emprunt.

En recette de fonctionnement, les Tamm prévoient le reversement d'un produit exceptionnel de + 819 k€, composé d'une part de la baisse de la provision pour grosses réparations liées aux travaux de rénovation Mettis (- 400 k€) et d'autre part à une régularisation à la hausse des prêts Action Logement

inscrits au bilan des TAMM.

En investissement, 500 k€ sont ajoutés pour les travaux de voirie du pôle d'échange multimodal Costes et Bellonte, portant le budget de l'opération à 700 k€, et 390 k€ pour la création d'un quai de 70 mètres au niveau du Moyen Pont, l'ajout de bornes de recharge électrique et l'acquisition de pontons supplémentaires pour l'aménagement de la navette fluviale. 250 k€ sont proposés pour les opérations d'accessibilité du réseau et de modification du parking relais de Woippy ainsi que + 100 k€ pour des travaux divers et l'acquisition d'un module sanitaire supplémentaire sur le réseau le Met'.

L'ensemble des éléments présentés ci-avant permettent de limiter le recours à l'emprunt prévu au budget primitif à moins de 1 M€ et de préserver ainsi la capacité d'endettement dudit budget, dans la perspective du financement des projets inscrits au PPI 2022-2026 et particulièrement le déploiement de la 3^{ème} Ligne du Mettis.

3.2. Le budget Annexe Archéologie Préventive

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	10 000,00 €
67 Charges spécifiques	2 400,00 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>31 029,43 €</i>
Total dépenses de fonctionnement	43 429,43 €

RECETTES	
75 Autres produits de gestion courante	- 100 000,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	143 429,43 €
Total recettes de fonctionnement	43 429,43 €

INVESTISSEMENT

21 Immobilisations corporelles	31 029,43 €
Restes à réaliser 2022	34 485,60 €
Déficit d'investissement reporté	287 274,33 €
Total	352 789,36 €

<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>31 029,43 €</i>
Affectation du résultat	321 759,93 €
Restes à réaliser 2022	0,00 €
Total	352 789,36 €

Le budget supplémentaire du Budget Annexe Archéologie Préventive intègre le résultat constaté fin 2022, qui s'élève à + 143 k€, un déficit de – 287 k€ est repris en section d'investissement, ainsi que des restes à réaliser en dépenses à hauteur de + 34 k€. L'affectation du résultat s'élève à + 322 k€.

Les ajustements concernent le montant de la refacturation de frais au budget principal (+ 10 k€), et l'ajout de 34 k€ en investissement afin de faire face à des besoins de matériels.

La subvention versée par le budget principal diminue quant à elle de – 100 k€ suite au calcul du montant définitif du déficit relatif à l'année 2022 ; son montant s'élève au total à 765 k€, soit un montant similaire à 2022.

3.3. Le Budget Annexe Zones en Régie

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	580 083,04 €
Virement à la section d'investissement	9 362 635,75 €
Total dépenses de fonctionnement	9 942 718,79 €

RECETTES	
75 Autres produits de gestion courante	542 750,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	9 399 968,79 €
Total recettes de fonctionnement	9 942 718,79 €

INVESTISSEMENT

16 - Emprunts et dettes assimilées	1 140,00 €
Déficit d'investissement reporté	8 176 235,75 €
Total	8 177 375,75 €

Virement de la section de fonctionnement	9 362 635,75 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	-1 185 260,00 €
Total	8 177 375,75 €

Le résultat global cumulé constaté fin 2022 est repris par le biais du budget supplémentaire, et s'élève à 1,223 M€. Ainsi la somme de + 9,4 M€ est reprise en fonctionnement et -8,176 M€ en investissement. Il n'y a pas de restes à réaliser sur ce budget annexe soumis à la comptabilité de stocks.

De nouvelles recettes de locations sont ajoutées au budget supplémentaire pour un montant de 543 k€ (SOVAB, parking provisoire et tarmac pour la société Amazon ...).

En dépenses, le montant des taxes foncières est ajusté (+ 21 k€). L'équilibre du budget permet d'inscrire 779 k€ pour des travaux et études.

Ces éléments permettent de ne pas recourir à l'avance versée par le budget principal de la Métropole prévue au budget primitif 2023 (- 1,185 M€ en recettes d'investissement).

3.4. Le budget Annexe Déchèteries

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	
011 Charges à caractère général	1 291 684,74 €
65 et 67 Charges de gestion courante et charges spécifiques	5 190,00 €
Opérations d'ordre	126 001,00 €
Total dépenses de fonctionnement	1 422 875,74 €

RECETTES	
70 Produit des services du domaine	49 700,00 €
Excédent de fonctionnement reporté	1 373 175,74 €
Total recettes de fonctionnement	1 422 875,74 €

INVESTISSEMENT

21 Immobilisations corporelles	222 840,18 €
Total	222 840,18 €

Opérations d'ordre	126 001,00 €
Excédent d'investissement reporté	96 839,18 €
Total	222 840,18 €

L'excédent 2022 est intégré au budget supplémentaire à hauteur de + 1,373 M€ en fonctionnement et + 96,839 k€ en investissement.

La recette relative à la participation aux déchèteries est ajustée afin de tenir compte de l'évolution des populations municipales au 1^{er} janvier 2023 et de la participation des deux Communautés de Communes sous convention (+ 49,7 k€).

En dépense, la dotation aux amortissements est ajustée (+ 126 k€), ainsi que quelques charges exceptionnelles et de gestion courante.